

*Accord entre la Faculté de théologie et la Faculté des lettres
concernant l'enseignement de la philosophie à l'Université de Fribourg / Suisse*

1. Les deux chaires de philosophie qui jusqu'à présent faisaient partie de la Faculté de théologie sont transférées à la Faculté des lettres avec l'intégralité de leur budget (1 PO et 1 PA) et sous la même dénomination. Un changement d'affectation des chaires n'est possible, à l'avenir également, qu'avec l'accord de la Faculté de théologie.
2. La Faculté des lettres s'engage envers la Faculté de théologie pour que le Département de philosophie offre un enseignement en philosophie pour les étudiants de théologie.
- 2.1. Les obligations de cours et d'examens concernant les études de théologie en branche unique correspondent en majorité à l'offre du Département de philosophie.

Cours et examens pour la théologie en branche unique (BA + MA) (à la fois en français et en allemand)	Modules du plan d'études BA du Département de philosophie (les compléments pour le MA suivront)
Introduction à la philosophie	(Au moins 2 h hebdomadaires sont dispensées par la Faculté de théologie)
Histoire de la philosophie	Antiquité Moyen Age Epoque moderne et contemporaine
Approfondissement de domaines centraux de la philosophie : a. Métaphysique et doctrine philosophique de Dieu b. Anthropologie philosophique c. Philosophie pratique d. Théorie de la connaissance e. Philosophie de la nature	Modules correspondants : a. Epistémologie et métaphysique b. Philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines & Philosophie de la culture c. Ethique et philosophie politique d. Epistémologie et métaphysique e. évent. : Théorie de la logique et de la science
Autres approfondissements à choix (théorie de la science, philosophie du langage et herméneutique, logique, philosophie de l'histoire, philosophie de la religion, philosophie analytique).	voir a, b et e.

- 2.2. Il n'est pas nécessaire d'offrir chaque année un enseignement dans chacun des thèmes, sauf pour les introductions.
- 2.3. En Faculté de théologie, les introductions sont offertes chaque année en français et en allemand (cours de 2 h. hebdomadaire au minimum).

- 2.4. Les autres enseignements requis (cours et examens) dans le cadre de la formation théologique sont mis sur pied par le Département de philosophie.
 - 2.5. Les enseignements en question offerts par la Faculté des lettres sont reconnus par la Faculté de théologie.
 - 2.6. Cet accord concerne la totalité du Département de philosophie, et non seulement les deux chaires de philosophie appartenant précédemment à la Faculté de théologie.
 - 2.7. Les professeurs du Département de philosophie sont investis des droits et des devoirs pour faire passer les examens et accompagner les travaux écrits requis par la formation des étudiants en théologie. Ils peuvent être cooptés par la Faculté de théologie en vue de l'accompagnement de doctorats et d'habilitations avec une thématique philosophique ; dans ce cas les grades acquis sont des grades théologiques.
3. La Faculté des lettres met à disposition de la Faculté de théologie les moyens financiers nécessaires pour créer un poste de MER à 25 % en allemand – en parallèle au poste en français –, chargé de l'introduction à la philosophie pour les étudiants de théologie. Les détenteurs de ces postes, qui sont imputés au budget de la Faculté de théologie, ont en outre pour tâche de préparer les étudiants de théologie à suivre les enseignements offerts aux étudiants de la Faculté des lettres. De plus, ils sont les répondants de la branche 'philosophie' au sein de la Faculté de théologie. Leurs enseignements, pour autant qu'ils soient appropriés, seront reconnus également par la Faculté des lettres.
 4. Procédures d'appel pour les professeurs de philosophie
 - 4.1. Lors de la repourvue d'une chaire de philosophie, il sera explicitement mentionné que l'enseignement est destiné aux étudiants de toutes les facultés, également aux étudiants de théologie.
 - 4.2. La commission d'appel sera composée d'un membre externe, appartenant à la Faculté de théologie, avec voix consultative. Dans la commission d'appel pour la chaire de philosophie médiévale, le membre de la Faculté de théologie participe avec voix délibérative.
 5. Afin de renforcer l'importance de la philosophie dans les études de théologie, on peut envisager également des initiatives personnelles de la part de collègues et/ou des départements, comme un MA en commun, un projet de recherche en commun, un colloque de doctorants en commun, etc.

Le transfert budgétaire entre en vigueur le 1 septembre 2005.

Fribourg, le 12 avril 2005



Prof. Dr. Richard Friedli
doyen de la Faculté des lettres



Prof. Dr. Barbara Hallensleben
Doyenne de la Faculté de théologie